

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MEAUX - 7701 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 06/08/2024 - 10642 - 1996 B 00676 - 712 054 295 - COMPAGNIE EUROPEENNE
D'EXPERTISE COMPTABLE ET D'AUDIT

CENTRE DE REEDUCATION CARDIAQUE DE LA BRIE / C.R.C.B.

27 rue Sainte Christine

77174 - VILLENEUVE ST DENIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
TABLEAU DE L'ORDRE DE LA REGION PARIS - ILE-DE-FRANCE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

7, BD du M^A GALLIENI
77400 - LAGNY S/MARNE

TEL. : 01 60 07 32 32
TELECOPIE : 01 64 02 33 79
E-MAIL : ceecha@ceeca.fr
www.ceeca-expert-comptable.fr

A l'Assemblée Générale de la Société CENTRE DE REEDUCATION CARDIAQUE DE LA BRIE,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 Octobre 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société CENTRE DE REEDUCATION CARDIAQUE DE LA BRIE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Nous n'avons pas d'observation particulière à formuler.

...

.../

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Présidente et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

.../

4

/...

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

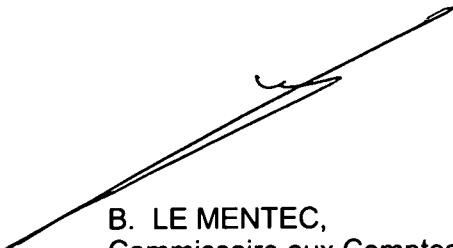
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 4 Juin 2024
Pour la C.E.E.C.A.

B. LE MENTEC,
Commissaire aux Comptes

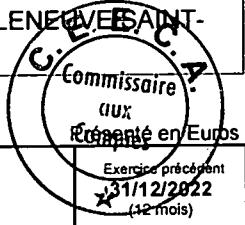


DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan



ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
Actif immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	130 983,08	123 333,25	7 649,83	2 259,67
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	2 355 827,90	2 208 081,49	147 746,41	181 444,92
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	40 000,00		40 000,00	40 000,00
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1,00		1,00	1,00
Prêts	95 545,00		95 545,00	83 068,00
Autres immobilisations financières	645 825,19		645 825,19	613 550,60
TOTAL (I)	3 268 182,17	2 331 414,74	936 767,43	920 324,19
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements	39 175,54		39 175,54	39 025,63
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				275,04
Clients et comptes rattachés	633 797,39	15 949,99	617 847,40	708 801,55
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs	2 194,86		2 194,86	1 873,55
. Personnel				2 205,76
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	174 026,00		174 026,00	264 373,00
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	196,67		196,67	85,91
. Autres	19 308 694,66		19 308 694,66	10 334 308,97
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				624 144,22
Disponibilités	4 035 508,89		4 035 508,89	10 731 889,22
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Charges constatées d'avance	53 665,35		53 665,35	52 128,18
TOTAL (II)	24 247 259,36	15 949,99	24 231 309,37	22 759 111,03
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	27 515 441,53	2 347 364,73	25 168 076,80	23 679 435,22

Bilan (suite)



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 38 250,00)	38 250,00	38 250,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation	3 825,00	3 825,00
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	22 046 493,93	21 051 193,28
Autres réserves		
Report à nouveau	1 569 347,27	1 045 300,65
Résultat de l'exercice		
Subventions d'investissement	52 566,42	58 958,13
Provisions réglementées		
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
TOTAL (I)	23 710 482,62	22 197 527,06
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	87 963,59	63 173,69
TOTAL (III)	87 963,59	63 173,69
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	66 971,22	64 045,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	212 475,62	293 852,12
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	384 534,73	305 502,98
. Organismes sociaux	362 696,53	384 837,46
. Etat, impôts sur les bénéfices		1 594,00
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	618,00	790,51
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	96 173,84	95 422,77
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 721,20	14 947,26
Autres dettes	242 439,45	257 742,37
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	1 369 630,59	1 418 734,47
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	25 168 076,80	23 679 435,22

Compte de résultat



Exercice clos le
31/12/2023
(12 mois)

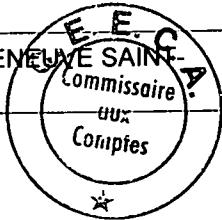
Exercice précédent
31/12/2022
(12 mois)

	France	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue biens	8 070 246,52		8 070 246,52	7 259 321,34
Production vendue services				
Chiffres d'affaires Nets	8 070 246,52		8 070 246,52	7 259 321,34
Production stockée				
Production immobilisée			788 077,51	1 778 308,36
Subventions d'exploitation			52 967,85	57 770,87
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			64 293,45	60,15
Autres produits				
		Total des produits d'exploitation (I)	8 975 585,33	9 095 460,72
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)			357 666,23	330 376,76
Achats de matières premières et autres approvisionnements			-149,91	-758,55
Variation de stock (matières premières et autres approv.)				
Autres achats et charges externes			2 924 009,33	2 636 724,34
Impôts, taxes et versements assimilés			409 415,86	397 441,35
Salaires et traitements			2 802 941,59	2 713 360,63
Charges sociales			1 145 551,78	1 139 260,63
Dotations aux amortissements sur immobilisations			74 741,84	95 525,41
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			15 949,99	33 419,29
Dotations aux provisions pour risques et charges			24 789,90	63 173,69
Autres charges			37 067,60	8 909,28
		Total des charges d'exploitation (II)	7 791 984,21	7 417 432,83
		RESULTAT EXPLOITATION (I-II)	1 183 601,12	1 678 027,89
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés			762 540,29	162 326,73
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Défauts positifs de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			5 942,29	
		Total des produits financiers (V)	768 482,58	162 326,73
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Défauts négatifs de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
		Total des charges financières (VI)	768 482,58	162 326,73
		RESULTAT FINANCIER (V-VI)	768 482,58	162 326,73
		RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV+V-VI)	1 952 083,70	1 840 354,62

Compte de résultat (suite)



	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 912,01	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	17 729,80	21 518,65
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (VII)	21 518,65
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 152,24	11 105,62
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	11 105,62
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	10 413,03
Participation des salariés (IX)	80 055,00	24 794,00
Impôts sur les bénéfices (X)	321 171,00	780 673,00
	Total des Produits (I+III+V+VII)	9 279 306,10
	Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	8 234 005,45
	RESULTAT NET	1 045 300,65
Dont Crédit-bail mobilier	10 793,55	5 355,04
Dont Crédit-bail immobilier		



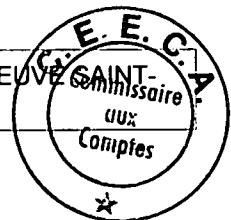
Annexes Légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 25 168 076,80 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 1 569 347,27 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.



Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

Les conventions comptables ont été appliqués en conformité avec les dispositions du Code du Commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général modifié et complété par le règlement ANC n°2018-01, ANC n°2017-03, ANC n°2016-07 et ANC n°2015-06.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	01 an
Agencement des constructions	10 ans
Matériel et outillage	de 03 à 05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 05 à 10 ans
Matériel de transport	de 04 à 05 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 05 ans
Mobilier	05 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les titres de participation sont enregistrés au coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ils sont évalués à leur valeur d'usage qui tient compte de l'actif net estimé de la participation, de sa rentabilité, de ses perspectives d'avenir et enfin de l'intérêt pour le Groupe. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat y compris les frais accessoires. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'utilité des titres de participation est appréciée sur la base des critères retenus lors de l'acquisition notamment le chiffre d'affaires et les estimations des flux futurs actualisés de trésorerie.



En application du nouveau règlement de l'ANC n°2015-06 modifiant les règles de comptabilisation et d'évaluation des malis techniques, la Société a modifié le classement comptable des malis de fusion comptabilisés jusqu'au 31 décembre 2015 en autres immobilisations incorporelles.

Les VMP sont valorisées à leur prix d'achat et évaluées à la clôture de l'exercice à leur valeur de marché. En cas de moins-value latente, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

STOCKS

Les stocks sont composés de médicaments, de consommables médicaux.

Les stocks sont valorisés à leur dernier prix d'achat incluant les frais accessoires d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

CREANCES ET DETTES

- Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation déterminée au cas par cas après analyse menée dans le cadre du processus régulier de recouvrement des créances mis en place.

De manière générale, le taux de dépréciation retenu est fonction de la nature de la créance (patients, caisse et mutuelles).

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

FAITS MARQUANTS

a- Au cours de l'exercice

La tarification à l'activité prévue par la Loi de Financement de la Sécurité Sociale publiée au Journal Officiel du 22/12/2015 est entrée en application au 1er mars 2017.

L'impact financier de cette réforme reste limité en 2023 par :

- L'application d'un coefficient d'activité de réadaptation et de rééducation de 1,10 et d'un coefficient transitoire de 1,30 fixés par arrêté de l'ARSIDF.
- Les nouvelles modalités de financement ont été appliquées sur une fraction des recettes fixée à 10% par arrêté du 5 mai 2017. Les modalités de financement antérieures à la loi du 21/12/2015 ont été maintenues sur la fraction de recette fixée à 90%.
- 12 acomptes correspondant au douzième de la DMA 2022 ont été versés en 2023. La DMA 2023 réelle étant inférieure à la DMA 2022, aucune régularisation n'a été constatée au titre de la garantie de financement.

La crise sanitaire liée au Covid-19 a eu un impact significatif sur l'activité de la Société depuis le 17 mars 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité de l'exploitation.

Les autorités sanitaires ont mobilisé les entreprises de notre secteur pour faire face à l'épidémie.



Elles ont mis en place un mécanisme d'avance de trésorerie remboursable pour permettre aux établissements de faire face à leurs charges d'exploitation malgré la baisse d'activité observée.

La garantie de financement de 2022 d'un montant de 1 146 823 € a été comptabilisée en 2022 et encaissée en juillet 2023.

Ce même mécanisme de garantie de financement a été mis en place qui couvre les recettes d'activité de la part Assurance Maladie pour les mois de janvier à juin 2023.

Le différentiel à recevoir est estimé à 359 k€. Ce montant a été provisionné dans les comptes 2023.

b- Evénement post-clôture

La nouvelle tarification à l'activité a été mise en place au 1er janvier 2024. C'est un changement radical, sur le fond, pour la facturation des séjours.

En effet, nous sommes passés d'un tarif au prix de journée, ou à la séance, à une tarification au GMT (Groupe médico-tarifaire).

Désormais, 50 % de nos recettes seront basées de la création du GMT, issu du groupage des diagnostics, des actes pratiqués durant le séjour, des pathologies « aggravante » du patient (diabète, obésité, grand âge etc...), ainsi que de la prise en charge sociale.

Les autres 50% seront financés par des dotations (dotations populationnelle, Migac, FIR ...), dont le calcul est extrêmement opaque.

Afin de permettre aux établissements de s'adapter à ce nouveau système, une dotation transitoire a été accordée.

Elle est calculée sur le modèle de la Garantie de financement Covid. Cette dotation perdurera à 75% en 2025, 50% en 2026 et 25% en 2027.

D'après les premières études réalisées à la date de la clôture, le CRCB serait, comme beaucoup d'établissements de la Région Parisienne, très désavantageée par la Réforme.

L'Etablissement va devoir réfléchir à la manière de développer et moduler son activité, pour développer son chiffre d'affaires.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

La société est entrée au 01/07/2005 dans le périmètre d'intégration du CENTRE DE REEDUCATION CARDIAQUE DE LA BRIE - 27 Rue Sainte Christine 77174 VILLENEUVE SAINT DENIS - SIRENE 389 627 365, en qualité de société mère du groupe intégré, avec la signature d'une convention d'intégration fiscale signée le 19 septembre 2005, renouvelée le 29 décembre 2014.

La convention prévoit que la société mère conserve pour son propre compte toutes économies d'impôts qu'elle réalisera du fait de l'intégration.



Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	122 685,73		8 297,35
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	1 014 483,78		1 012,31
Matériel de transport	30 887,16		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 286 776,32		37 123,83
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	2 332 147,26		38 136,14
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	40 000,00		
Autres titres immobilisés	1,00		
Prêts et autres immobilisations financières	696 618,60		44 751,59
TOTAL	736 619,60		44 751,59
TOTAL GENERAL	3 191 452,59		91 185,08

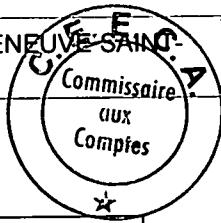
	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			130 983,08	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			1 015 496,09	
Matériel de transport			16 431,66	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			1 323 900,15	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		14 455,50	2 355 827,90	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			40 000,00	
Autres titres immobilisés			1,00	
Prêts et autres immobilisations financières			741 370,19	
TOTAL			781 371,19	
TOTAL GENERAL		14 455,50	3 268 182,17	



Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	120 426,06	2 907,19		123 333,25
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	962 070,21	12 710,25		974 780,46
Matériel de transport	30 887,16		14 455,50	16 431,66
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 157 744,97	59 124,40		1 216 869,37
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	2 150 702,34	71 834,65	14 455,50	2 208 081,49
- TOTAL GENERAL	2 271 128,40	74 741,84	14 455,50	2 331 414,74

Etat des provisions



PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	63 173,69	24 789,90		87 963,59
TOTAL Provisions	63 173,69	24 789,90		87 963,59
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	33 419,29	15 949,99	33 419,29	15 949,99
TOTAL Dépréciations	33 419,29	15 949,99	33 419,29	15 949,99
TOTAL GENERAL	96 592,98	40 739,89	33 419,29	103 913,58
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		40 739,89	33 419,29	



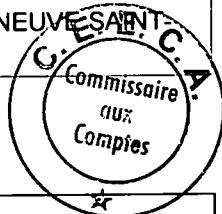
Informations complémentaires sur la provision pour pensions

Conformément à l'article L. 123-13 du Code de Commerce, nous vous informons sur le montant des engagements de l'entreprise au titre des indemnités de départ à la retraite pour les salariés de plus de 60 ans, qui s'élèvent à 87.963,59 euros. Cet engagement a fait l'objet d'une provision.

Les indemnités de départ à la retraite pour les salariés de moins de 60 ans, non provisionnée dans les comptes, sont estimées à 246 259 €.

Les hypothèses retenues pour évaluer le montant de l'engagement de retraite sont les suivantes : Âge de départ à la retraite : 65 ans

- Taux de mortalité : 2 %
- Taux d'actualisation : 3,14 %
- Initiative du départ : salarié
- Taux de charges sociales : 47,68 %
- Méthode actuarielle : le taux MARKIT iBoxx Corporate AA 1O+
- Droits acquis : convention collective des hôpitaux à but lucratif



Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	95 545,00		95 545,00
Autres immobilisations financières	645 825,19		645 825,19
Clients douteux ou litigieux	15 949,99	15 949,99	
Autres créances clients	617 847,40	617 847,40	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	174 026,00	174 026,00	
- T.V.A	196,67	196,67	
-> Autres impôts, taxes, versements et assimilés	415 243,60	415 243,60	
- Divers			
Groupe et associés	18 881 585,90	18 881 585,90	
Débiteurs divers	14 060,02	14 060,02	
Charges constatées d'avance	53 665,35	53 665,35	
TOTAL GENERAL	20 913 945,12	20 172 574,93	741 370,19
Montant des prêts accordés dans l'exercice	12 477,00		
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
-> à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	212 475,62	212 475,62		
Personnel et comptes rattachés	384 534,73	384 534,73		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	362 696,53	362 696,53		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	618,00	618,00		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	96 173,84	96 173,84		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 721,20	3 721,20		
Groupe et associés	66 971,22	66 971,22		
Autres dettes	242 439,45	75 143,73		167 295,72
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	1 369 630,59	1 202 334,87		167 295,72
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				



Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	13 864,26
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	868 136,84
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	52 695,37
TOTAL	934 696,47

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 379,30
Dettes fiscales et sociales	567 074,39
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	12 439,68
TOTAL	627 893,37

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	53 665,35	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	53 665,35	



Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	2 500,00	15,30
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	2 500,00	15,30

Variation des Capitaux propres

	Exercice N
Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectation du résultat	21 152 226,41
Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	995 300,65
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	22 147 527,06
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	NEANT
Variations en cours d'exercice (Subventions d'Investissement)	- 6 391,71
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	1 569 347,27
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N	23 710 482,62



Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de services – Activités Médicales	6 973 933,72
Prestations de services – Recettes non Médicales	1 096 312,80
TOTAL	8 070 246,52

Répartition par marché géographique	Montant
France	8 070 246,52
Étranger	
TOTAL	8 070 246,52

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	1 952 083,70	492 552
Résultat exceptionnel	18 489,57	6 524
Participation des salariés	-80 055,00	-6 198
Résultat comptable	1 569 347,27	492 877



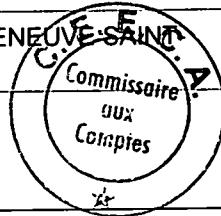
Situation Fiscale

Les résultats de la société sont intégrés dans le cadre d'un régime fiscal groupe. La convention prévoit que la société conserve la charge d'impôt correspondant au montant dû en dehors tout régime de groupe.

La situation fiscale latente, en bases, s'établit comme suit :

Accroissements de la dette future d'impôt	Montants
Provisions réglementées	
Provisions pour hausse des prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	
Subventions d'investissement	
Autres	
TOTAL ACCROISSEMENTS	0
Allégements de la dette future d'impôt	Montants
<i>Charges non déductibles temporairement :</i>	
Congés Payés	80 055,00
Participation des salariés	
Autres	
<i>Charges à déduire ultérieurement :</i>	
Provisions pour propre assureur	87 963,59
Provisions pensions et oblig.	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	168 018,59

En l'absence d'intégration fiscale, la société aurait été redevable d'un I.S. de 492.877 €



Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	246 259,00
Autres engagements donnés :	
	TOTAL
	246 259,00
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	
	TOTAL
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	



Rémunérations des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	11 404,96
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	0
TOTAL	11 404,96

Effectif moyen du Personnel Salarié

	Personnel salarié CDI	Personnel salarié CDD
Statut :		
- ETP Cadres	9,59	4,53
- ETP Techniciens, Agents maîtrise	25,30	2,74
- ETP employés	14,02	2,97
TOTAL	48,91	10,24
Sexe :		
- ETP Femmes	35,17	6,71
- ETP Hommes	13,74	3,53
TOTAL	48,91	10,24
Fonction :		
- Soignants (soins, médical, para-médical)	36,77	9,35
- Non-soignants	12,14	0,89
TOTAL	48,91	10,24

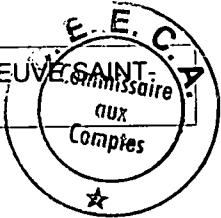


Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
----------------------------	----------------	------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	--	-------------------------------------	------------------------------------	-----------------------------------	---

A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations

- Filiales (plus de 50% du capital détenu)

CENTRE REEDUC.FONCT. PARIS COURONNE	40.000	3.090.377	100,00	40.000	40.000			7 202 169	-704 810	
•										
•										
•										

Participations (10 à 50 % du capital détenu)

B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations

- Filiales non reprises en A:

a) Françaises										
b) Etrangères										

- Participations non reprises en A:

a) Françaises										
b) Etrangères										

REÇU LE
12 JUIL. 2024
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX
de Référence :

**EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 28 JUIN 2024**

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 juin 2024 il est littéralement extrait ce qui suit :

DEUXIEME RESOLUTION

De même que lors de l'exercice 2020 et conformément à l'injonction du ministre de l'Economie, la distribution de dividendes ne peut porter que sur la partie de l'excédent d'exploitation née de l'hospitalisation réelle, à l'exclusion de toutes dotations d'Etat, en l'occurrence les garanties de financement destinées à compenser les pertes de chiffres d'affaires 2020, 2021, 2022 et premier semestre 2023.

L'Assemblée Générale décide donc d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023, s'élevant à 1.569.347,27 Euros, de la manière suivante :

- | | |
|--|----------------|
| - à la distribution aux associés d'un dividende de | 50.000,00 € |
| - Le solde au compte Autres Réserves soit | 1.519.347,27 € |

En conséquence, chaque action donnera droit à un dividende de 20 Euros.

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

Sur un plan strictement fiscal, conformément aux dispositions en vigueur depuis le 1er janvier 2018, ces dividendes sont soumis à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8% (PFU), ou sur option globale exercée dans la déclaration des revenus, selon le barème progressif après abattement de 40%.

Les dividendes sont également soumis au paiement de la CSG CRDS et du prélèvement forfaitaire versés au Trésor Public par la société CRCB.

Il est rappelé, conformément à l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
Dividende par action	0	20 €	20 €
Avoir Fiscal			
Abattement	na	40 %	40 %

Cette résolution mise aux voix est adoptée avec 2 440 voix pour et 0 voix contre.

S.A.S. CLINIGEST
Delphine TOURNADRE
Présidente

Pour extrait certifié conforme
Le Président
CLINIGEST représentée par D. TOURNADRE